

OBJET : Acquisition par voie d'échange avec Monsieur COJONDE Roland d'un terrain de 382 m² cadastré section AO n° 157 situé ruelle TADAR, en vue de la construction du Centre de Secours de St-Denis.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdame, Messieurs et Chers Collègues,

La construction du nouveau Centre de Secours de St-Denis nécessite encore l'acquisition d'un certain nombre de parcelles parmi lesquelles un terrain de 382 m² cadastré section AO n° 157, situé ruelle TADAR, appartenant à Monsieur COJONDE Roland.

L'intéressé accepterait de céder son terrain en échange du terrain communal de 880 m² cadastré section CN n° 465 sis aux Rampes de St-François (Lotissement TECHER).

Ce projet étant compatible avec les estimations des Services Fiscaux, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'acte d'échange correspondant.

Les frais seront imputés au chapitre 900 article 210 du Budget Communal.

* * * * *

ADOPTE A L'UNANIMITE

* * * * *

10 - St-Denis le 23 Mars 1982.
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé : Pierre Culbief
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet, le Chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste